

## **MOT DE LA MAIRESSE – FÉVRIER 2018**

Chers dionysiennes et dionysiens,

Mon mot de ce mois-ci est consacré entièrement au discours sur le budget qui suit ci-dessous.

### **DISCOURS SUR LE BUDGET 2018**

**PRÉAMBULE** : Lors d'une année électorale, le ministère des affaires municipales accorde un délai additionnel pour le dépôt du budget. Le nouveau conseil a souhaité se prévaloir de ce délai pour lui permettre, dès cette première année de mandat, d'approfondir chaque élément du budget municipal pour bien en connaître les particularités et ainsi prendre des décisions éclairées sur son contenu. C'est plus de 23 heures de réunions de travail que les membres du conseil et le directeur général ont consacrés à ce budget, sans parler des heures de travail préparatoire par la direction générale et son équipe en vue de ces rencontres de travail et de la préparation de la version finale qui a été adoptée le 5 février 2018. Je tiens sincèrement à tous les remercier pour ce travail phénoménal. Sachez que cet exercice fastidieux a été réalisé avec l'objectif de mettre au premier plan de nos décisions et orientations l'intérêt des dionysiennes et des dionysiens.

**PRÉSENTATION DU BUDGET** : Comme la loi l'exige, c'est un budget équilibré qui a été déposé le 5 février 2018, soit avec des dépenses totalisant la somme de 3 176 641\$ et des revenus du même montant.

Nous avons questionné chaque poste des dépenses avec le souci d'accroître notre efficacité et pouvoir ainsi augmenter notre capacité à répondre aux services aux citoyens et à faire face aux nombreuses exigences des instances régionales, provinciales et fédérales. Pour y arriver, nous avons voulu poursuivre le travail de consolidation de la structure administrative en ajustant certains salaires pour les rendre comparables aux pratiques de d'autres municipalités et prévoir l'ajout de ressources additionnelles.

Outre cette dernière mesure, le budget des dépenses a été indexé de 1,6% soit de l'indice des prix à la consommation et ce, afin de ne pas prendre de recul par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Dans ce contexte, les membres du conseil ont également choisi de ne pas augmenter la rémunération des élus de plus que de 1,6%. Il est à noter que malgré l'augmentation considérable de la charge de travail, la rémunération des élus n'a pas été ajustée depuis 1998 autrement que de cette augmentation du coût de la vie. Nous annonçons déjà que dans notre budget 2019, il y aura un ajustement substantiel de cette rémunération afin de l'amener à la moyenne des pratiques de d'autres municipalités comparables.

Avec les mesures mises en place dans les trois dernières années, nous bénéficions maintenant d'une santé financière nous permettant d'envisager la réalisation de projets. Tout d'abord, parmi les mesures que nous avons prévues pour 2018, il y a la réalisation d'un plan directeur qui nous aidera à planifier correctement nos interventions sur toutes nos infrastructures tant au niveau des routes que de nos actifs immobiliers. Ce plan comportera un volet qui nous permettra de compléter cette étude avec les attentes de la communauté et les besoins prioritaires en matière de développement.

Dans notre plan triennal d'immobilisation qui accompagne notre budget, nous avons donc retiré tous les projets rattachés à nos immeubles car nous voulons attendre la réalisation du plan directeur pour prendre des décisions éclairées. Certaines interventions sont aussi en attente de confirmation des coûts de réalisation mais lorsque ceux-ci seront disponibles et que le plan directeur sera réalisé, nous ferons évoluer notre plan triennal d'immobilisation en conséquence.

Notons que dans les actions qui sont prévues au budget 2018, nous retrouvons entre autres, l'asphaltage du 4e rang ouest, les bordures de trottoirs des rues St-Germain et Phaneuf pour les propriétés qui n'en ont pas encore, l'analyse des fosses septiques sur tout le territoire et une étude sur la fluidité de la circulation du noyau villageois.

De plus, avec le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), nous pouvons utiliser la somme de 957 325\$ d'ici le 31 décembre 2018 pour réaliser certains travaux admissibles à ce programme. Ainsi, nous souhaitons pouvoir compléter nos infrastructures d'eaux usées sur les rues qui seront considérées comme prioritaires par le ministère des affaires municipales, suite au dépôt de notre plan d'intervention qui est en cours de réalisation.

D'autres projets seront à l'étude en 2018, tels que la faisabilité de continuer l'aqueduc sur la 137 jusqu'au limite de La Présentation ainsi que l'accès à internet haute vitesse dans les secteurs non desservis tels que les rangs.

Pour réaliser l'ensemble de ce budget, nous avons voulu maintenir un faible taux d'augmentation des taxes foncières, soit une augmentation de 1,6% ce qui représente 9\$ d'augmentation par 100 000\$ d'évaluation. Notre taux de taxes foncières est donc passé de 0,5662\$ en 2017 à .5752\$ pour 2018. Nous utiliserons une partie de notre surplus non affecté pour combler la somme nécessaire pour équilibrer notre budget.

Enfin, nous sommes toujours en attente des autorisations du Ministère des affaires municipales afin de pouvoir compléter les projets ayant fait l'objet de registres le 3 août 2017 dont, les travaux d'urgence sur l'hôtel de ville ainsi que l'achat de la camionnette adaptée pour les services de sécurité publique. Nous vous tiendrons au courant des développements sur l'ensemble de ces dossiers.

Bonne poursuite de l'hiver... tenez bon, c'est presque terminé!

Ginette Thibault, mairesse de Saint-Denis-sur-Richelieu